



Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre

Reconnue d'Utilité Publique par Ordonnance n° 45.1181 du 14 Mai 1945

N/Réf : YD/AMK 182/18

COMMUNIQUE

C'est avec satisfaction que l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) vient de prendre connaissance du communiqué publié par Madame Geneviève DARRIEUSSECQ (*secrétaire d'Etat auprès de Madame la ministre des Armées*) informant que le Premier Ministre, soucieux de respecter les engagements du Président de la République, a décidé d'attribuer, dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2019, la Carte du combattant aux militaires français présents en Algérie, après la fin de la guerre, entre juillet 1962 et juillet 1964.

Cette mesure que l'UFAC appelait depuis longtemps de ses vœux au nom de l'égalité des droits a été prise à l'issue d'une large concertation avec les associations d'Anciens combattants et de Victimes de guerre.

Cette concertation devra se poursuivre afin que soit envisagée une évolution positive des autres sujets majeurs relevant du Droit à réparation.

Paris, le 29 mai 2018